

République Française

Département
Hérault

COMMUNE DE
POUSSAN

DELIBERATION

De la Commission administrative du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Approbation du compte administratif
Compte de gestion
Affectation du résultat de l'exercice 2019

Séance du 11 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Présents : Y. PUGLISI – D. BOURDEAUX – A. RAJA – I. ALIBERT – M. ARRIGO – D. NESPOULOUS - D. BORDENAVE – J. AGULLO – J. ROUZIER
M. A. RUSTAN

Absents excusés : J. ADGE - C. BOUSQUET

Date de la convocation

04 juin 2020

N° 2020 / 04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration adoptant le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, Comptable du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2019 établi par Monsieur le Président du Conseil d'Administration, annexé à la présente délibération,

Objet de la délibération

Approbation du
Compte administratif /
Compte de gestion
et
Affectation du résultat
de l'exercice 2019

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2019 du Budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Jacques ADGE, Maire et Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration du CCAS,
après en avoir délibéré et à LA MAJORITE des membres présents,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **APPROUVE** le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	0,00	0,00
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION BRUT	0,00	
RESULTAT REPORTE 2018	0,00	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	0,00	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	98 698,58	98 698,58
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	74 244,16	89 280,65
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	74 244,16	89 280,65
SOLDE D'EXECUTION BRUT	15 036,49	
RESULTAT REPORTE 2018	6 948,58	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	21 985,07	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 985,07	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	21 985,07	

II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (21 985,07 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre, augmenté du résultat reporté de 2018 (recettes du chapitre 002)).

Ce budget ne comporte pas de prévision ni d'exécution sur la section d'investissement en 2019.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, il est proposé au Conseil d'Administration de :

AFFECTER le résultat de clôture de l'exercice 2019 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale au Budget Supplémentaire 2020,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	21 985,07 €
--	-------------

Le Budget Supplémentaire du Budget du Centre Communal d'Action Sociale qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ce résultat excédentaire 2019 afin de les intégrer au Budget de l'exercice 2020.

Par conséquent, Le Conseil d'Administration du CCAS,

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale au Budget Supplémentaire 2020,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

A POUSSAN, le 11 juin 2020

Le Président,



Jacques ADGÉ



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.